

Les ressources, un enjeu sous haute tension¹

« Le monde contient assez de ressources mais pas assez pour satisfaire la cupidité de quelques-uns »
Mahatma Gandhi

La Terre compte aujourd'hui 7 milliards d'humains, un chiffre en augmentation constante, avec des ressources inégalement réparties. Tandis qu'une majorité d'êtres humains peine à avoir accès à des besoins aussi essentiels que l'eau potable, des terres cultivables ou des sources d'énergie, une autre partie de l'humanité surconsomme les ressources renouvelables (eau, sols, forêts) et non renouvelables (minéraux rares...) au prix de l'exploitation de nombreux travailleurs. En plus d'être injuste, ce sys-

tème de production est cher et inefficace. Ainsi, si l'on prend en compte les déchets de l'ensemble du cycle de vie depuis la conception jusqu'à l'élimination, un GSM pèse 75 kg, un ordinateur de 20 kg pèse 1 500 kg... Au final, chaque Européen consomme en moyenne près de 50 000 kg de ressources par an, consommées puis jetées.

Limiter le gaspillage, minimiser le recours à des matières premières dans son lieu de travail n'est donc pas seulement un enjeu éthique, social, ou écologique. C'est aussi une nécessité économique. De la réutilisation et du respect des ressources, dont certaines seront à l'avenir de plus en plus rares et chères, dépend l'avenir de l'économie et de nos emplois.

Matériaux recyclés	Eau	Matériaux épargnés par tonne recyclée
Papier et carton	Minimum 300 l/Tonne recyclée	7 épicéas
Verre	Réduction de la pollution de 50%	1,2 t matières premières
Acier	40% de réduction d'utilisation d'eau	1,5 t minerai de fer, 0,5 t charbon, 1,3 t déchets miniers
Aluminium (canettes)	Réduction de la pollution de 97%	8 t bauxite, 4 t produits chimiques
Mercure de pile bouton	Évite la pollution 400 l d'eau	Évite la pollution 1 m ³ de terre pendant 50 ans

Source: « Déchets municipaux en Europe », ACR+, 2009, cités par Imagine, n° 84.

Que faire syndicalement pour aller vers une économie économe ?

L'enjeu est de mettre en œuvre une « économie économe » qui permet d'atteindre autant, voire plus de bien-être, avec moins de ressources. L'exercice peut s'appliquer à un tas de domaines (matières premières, matériel de bureau, informatique, nettoyage, repas...). Pour faire simple, la plupart des démarches à engager s'appuient sur la règle des 3 R qui propose dans l'ordre de :

1. Réduire la quantité de matière première ou l'usage des ressources, c'est par exemple :

- repérer tous les gaspillages dans l'entreprise ;
- veiller à l'éco-conception des produits (minimiser les déchets dans le cycle de vie) ;
- allonger la durée de vie des produits (par exemple un écran dure 4 ans au lieu de 3) ;
- mutualiser certaines activités (restaurant, parking, achats...) avec les entreprises voisines ;
- utiliser plus efficacement le matériel (par une meilleure organisation, un dosage plus précis, une bonne formation...);

- veiller à une tenue rigoureuse des stocks ;
- développer le plus possible le recours à la planification et la réservation.

2. Réutiliser les ressources, c'est par exemple :

- développer des collaborations avec des fournisseurs et récupérateurs pour développer un produit fini recyclable à 99% qui reste dans la même chaîne de production (économie circulaire) ;
- donner une seconde vie à des matériaux en fin de vie, via par exemple les ressourceries (centres de récupération, de valorisation et de revente).

3. Recycler ce qu'il n'est pas possible de réduire ou de réutiliser, c'est par exemple :

- choisir des consommables facilement recyclables ;
- mettre en place des conteneurs pour un tri sélectif de tous les matériaux ;
- vérifier si le tri est réalisé correctement.

(1) La question de l'énergie est traitée séparément.

(2) Voir la fiche RISE, « Consommer sans consumer », FEC, janvier 2009.

(3) Bringezu S. et al., « Towards Sustainable Resource Management in the EU », Wuppertals paper n°121, 2002.

Quelles questions poser au CE et au CPPT pour avancer sur la question des ressources ?

Deux cas peuvent se présenter :

A. L'entreprise est proactive et agit déjà

Dans ce cas l'action de la délégation consiste surtout à vérifier et contrôler l'impact pour les travailleurs des actions engagées. Au CPPT, on peut par exemple poser les questions :

- Peut-on veiller à un traitement égal de chacun dans l'équipement de travail si le matériel est remplacé progressivement ?
- Le personnel peut-il avoir la possibilité de racheter les matériaux prêts à être remplacés ?
- Quel sera le risque pour les travailleurs si les nouveaux produits, plus économes en ressources, sont plus concentrés ?

B. Des progrès sont possibles et identifiés par l'équipe syndicale

Dans ce cas, en CE ou en CPPT, les représentants syndicaux peuvent par exemple :

- Demander un relevé d'indicateurs d'éco-efficacité (kg de déchets, mètre cube d'eau, kWh d'électricité, litres de mazout /1000 euros de chiffre d'affaires) ;
- Proposer des objectifs d'amélioration (% de réduction de déchets, % de produits labellisés...);
- Faire des suggestions en se basant sur les nombreux sites traitant d'éco-efficacité :
www.ecodesign.ovam.be
www.durabilis.be
www.ecoconso.be
- Demander aux fournisseurs des informations précises sur le caractère écologique de leur produit, le taux et la filière de recyclage ;
- Proposer des produits labellisés dans les cahiers des charges aux fournisseurs ;
- Développer une politique d'achat économe en ressources en se basant sur les guides méthodologiques d'achats durables existants (exemple : le guide en usage dans les administrations.)

Par exemple, au moment de choisir les nouvelles imprimantes, les critères à vérifier sont

1. la politique globale du producteur (exemple de sites de notation : www.greenpeace.org, www.badbuster.com)
2. la technologie d'impression (préférence au jet d'encre)
3. le choix des consommables (le plus souvent substituables à la marque)
4. la consommation électrique (attention au mode veille, stand by, printing)
5. la récupération et le recyclage de l'imprimante

En savoir plus

- « 36 raisons d'agir ! Argumentaire pour le travail syndical en environnement », RISE, 2009
- « L'éco-consommation en entreprise », CGSLB et RISE, 2006
- « Consommer sans consumer », RISE, 2009
- « Environnement et ressources », RISE, 2011

Retrouvez toutes ces publications dans la partie Documentation du site www.rise.be